RÈGLEMENT (CEE) N° 2683/72 DU CONSEIL

du 12 décembre 1972

modifiant le règlement n° 175/67/CEE en ce qui concerne les règles générales de fixation à l'avance des restitutions à l'exportation dans le secteur des œufs

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement n° 122/67/CEE du Conseil, du 13 juin 1967, portant organisation commune des marchés dans le secteur des œufs [1], modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1261/71 [2], et notamment son article 9 paragraphe 2 quatrième alinéa,

vu la proposition de la Commission,

considérant que l'article 5 du règlement n° 175/67/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, établissant, dans le secteur des œufs, les règles générales relatives à l'octroi des restitutions à l'exportation et les critères de fixation de leur montant [3], modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 2429/72 [4], prévoit la possibilité de fixer à l'avance la restitution uniquement dans le cas des produits autres que les œufs en coquille ; que la situation actuelle du marché des œufs exige toutefois d'étendre cette possibilité à tous les produits relevant du secteur des œufs,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Le texte de l'article 5 paragraphe 3 premier alinéa du règlement n° 175/67/CEE est remplacé par le texte suivant :

« Toutefois, il peut être décidé que la restitution est, sur demande, fixée à l'avance. »

Article 2

Le texte de l'article *5bis* paragraphe 1 deuxième alinéa du règlement n° 175/67/CEE est remplacé par le texte suivant :

« Le certificat est valable dans toute la Communauté. »

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 12 décembre 1972.

Par le Conseil

Le président

P. LARDINOIS

(1) JO n° 117 du 19. 6. 1967, p. 2293/67.
(2) JO n° L 132 du 18. 6. 1971, p. 1.
(3) JO n° 130 du 28. 6. 1967, p. 2610/67.
(4) JO n° L 264 du 23. 11. 1972, p. 1.